

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Archives nationales d'outre-mer

29, chemin du Moulin de Testas

13090 Aix-en-Provence

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES

**REGLEMENT DE CONSULTATION
(RC)**

Marché n°2014-01

**Objet :Nettoyage de locaux et vitreries, comprenant la fourniture de
consommables sanitaires**

CPV : 90910000-9 Service de nettoyage

Date limite de réception des offres : 3 mars 2014 16h00

janvier 2014

SOMMAIRE

ARTICLE 1.POUVOIR ADJUDICATEUR.....	3
ARTICLE 2.RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	3
ARTICLE 3.DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.....	3
ARTICLE 4.TRANSMISSION DES OFFRES.....	3
ARTICLE 5.DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....	3
ARTICLE 6.OBJET DU MARCHÉ.....	3
ARTICLE 7.LIEU D'EXECUTION DES PRESTATIONS.....	3
ARTICLE 8.CODE CPV.....	4
ARTICLE 9.CONTENU DU DOSSIER.....	4
ARTICLE 10.VISITE DES LOCAUX.....	5
ARTICLE 11.CRITERES DE CHOIX - SELECTION DES OFFRES.....	5
ARTICLE 12.NEGOCIATION.....	5

ARTICLE 1. POUVOIR ADJUDICATEUR

Le pouvoir adjudicateur est :

Ministère de la culture et de la communication
Archives nationales d'outre-mer
29, chemin du Moulin de Testas
13090 Aix-en-Provence
Téléphone : 04 42 93 38 50
Télécopie : 04 42 93 38 89

ARTICLE 2. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements d'ordre administratif ou technique peuvent être obtenus auprès de :

administratif :	Tél : 04 42 93 38 62
M. Yves Huet, secrétaire général	yves.huet@culture.gouv.fr
Technique	Tél : 04 42 93 38 68
Mme Laetitia Godfrin, ingénieure des services culturels	laetitia.godfrin@culture.gouv.fr

ARTICLE 3. DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Les candidats pourront télécharger le dossier de consultation sur la plate forme des achats de l'Etat : www.marches-publics.gouv.fr ou sur le site des Archives nationales d'outre mer : www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr/Pdp/Marches-publics.html

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard sept (7) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente sera reportée d'un même nombre de jours.

ARTICLE 4. TRANSMISSION DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée au **3 mars 2014 16h00**

Les offres seront remises :

- sous format dématérialisé sur la plate forme des achats de l'Etat (Place) : www.marches-publics.gouv.fr

Les dossiers qui seraient déposés sur la plate forme des Achats de l'Etat après la date et l'heure limite fixées ci-dessus ou non conforme aux prescriptions du présent règlement de consultation ne seront pas retenus.

ARTICLE 5. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à quatre vingt dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 6. OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet le nettoyage de locaux et vitreries, comprenant la fourniture de consommables sanitaires.

ARTICLE 7. LIEU D'EXECUTION DES PRESTATIONS

29 chemin du moulin de testas 13090 Aix-en-Provence

ARTICLE 8. CODE CPV

90910000-9 Service de nettoyage

ARTICLE 9. CONTENU DU DOSSIER

Les offres seront rédigées obligatoirement en langue française.

Chaque candidat aura à produire pour le marché pour lequel il soumissionne un dossier complet comprenant les pièces suivantes complétées, datées et signées par lui :

- l'acte d'engagement (A.E.) incluant obligatoirement l'annexe 1 – décomposition du prix global et forfaitaire -, l'annexe 2 – bordereau des prix unitaires – et, éventuellement, les annexes 3 et suivantes ;
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- l'offre du candidat présentant les dispositions qu'il se propose d'adopter pour l'exécution des prestations. Elle comprendra obligatoirement le détail de l'organisation, la composition des équipes et les compétences mobilisées.

Les trois premiers documents sont joints au dossier de consultation des entreprises.

Les justifications à produire sont les suivantes :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- DC1 (lettre de candidature - habilitation du mandataire par ses co-traitants).
- DC2 (déclaration du candidat), complété par le bilan ou extrait de bilan et l'indication de l'effectif moyen annuel du candidat des deux dernières années.
- DC4 (déclaration de sous-traitance), s'il y a lieu

Ces trois derniers documents sont téléchargeables à l'adresse : www.economie.gouv.fr/daj

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

- Pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (si ces éléments ne sont pas déjà demandés dans le cadre du NOTI2) ou documents équivalents en cas de candidat étranger.
- Dans le cas où l'immatriculation de l'entreprise au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers (RM) est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants (article D 8228-5-2° du Code du travail) :
 - Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois
 - Une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM
 - Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente
 - Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

Afin d'accélérer le traitement administratif du marché, il est recommandé de fournir l'ensemble de ces pièces dès la remise de la candidature.

ARTICLE 10. VISITE DES LOCAUX

Les candidats sont invités à venir aux Archives nationales d'outre-mer pour une visite des locaux du 12 au 21 février 2014 entre 9h à 17h00, en prenant rendez-vous auprès de :

Mme Laetitia Godfrin, ingénieure des services culturels - tél : 04 42 93 38 68

ARTICLE 11. CRITERES DE CHOIX - SELECTION DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du code des marchés publics et notamment au regard des critères suivants :

- | | |
|--|------|
| 1. Moyens techniques et humains, notamment effectif et compétences de l'équipe appelé à réaliser les prestations, expérience de ce type de prestations | 40 % |
| 2. Qualité technique de l'offre | 60 % |
| 3. Prix | 40 % |

ARTICLE 12. NEGOCIATION

Le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec les trois candidats ayant présenté la meilleure offre, sous réserve d'un nombre suffisant d'offres. Les négociations se feront sous la forme d'entretien et/ou par écrit (échange de courriel notamment).